SOCIETE GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION GIF FILTER SA

SIEGE SOCIAL : GP 1, KM 35 ROUTE DE SOUSSE GROMBALIA 8030

SA AU CAPITAL SOCIAL DE 6666000 DT MF: 000MA6874/X - RC: B139271997

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12/01/2010

L'an deux mille dix et le douze janvier à 10 heures trente , les Actionnaires de la Société Générale Industrielle de Filtration GIF Filter , Société anonyme , au capital de 66660000 DT, divisé en 6666000 actions nominatives de 1 DT chacune, dont le siège social est au GP1, KM 35 Route de Sousse Grombalia 8030, se sont réunis au siège de la Société en Assemblée Générale Ordinaire convoquée extraordinairement par le Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargé par chaque actionnaire présent tant à titre personnel qu'à titre de mandataire.

Monsieur Heykel Djerbi représentant Monsieur Hmida Djerbi préside la séance assisté par la Société ARTIMO et la Socété Immobilier et Développement toutes deux représentées par Monnsieur Moncef Mzabi en leur qualité de scrutateurs et Maître Mehrez Boussayene en sa qualité de secrétaire de séance.

Le bureau de l'Assemblée est ainsi formé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 4 587 783 actions sur les 6.666.000 actions ayant leur droit de vote soit 68,82 %.

En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- Les convocations envoyées aux actionnaires,
- La feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et la liste des actionnaires.
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte du projet des résolutions à soumettre à l'Assemblée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Démission des administrateurs,
- 2- Désignation de nouveaux administrateurs suite au changement intervenu au niveau du capital social,
- 3- Application des dispositions légales inhérentes à la cession du bloc de contrôle,
- 4- Questions diverses,
- 5- Pouvoirs.

Après discussions et plus personne ne prenant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

<u>Première Résolution : Démission des administrateurs suite au changement de contrôle intervenu au niveau du capital social</u>

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des administrateurs Messieurs Hmida Djerbi , Heykel djerbi et Abdelhak Farza de leur fonction à partir de ce jour.

A cet effet, l'Assemblée Générale donne quitus à tous les administrateurs pour la période de leur mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Nomination de nouveaux administrateurs

Les actionnaires réunis extraordinairement en Assemblée Générale Ordinaire constatent la régularité de la tenue de cette Assemblée Générale et prennent acte de la candidature de Messieurs :

- Moncef Mzabi
- Mzoughi Mzabi
- Mohamed Sadok Mzabi

aux postes d'administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire désigne aux fonctions d'administrateurs pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

- Mr Moncef Mzabi
- Mr Mzoughi Mzabi
- Mr Mohamed Sadok Mzabi

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

<u>Troisième Résolution : Application des dispositions légales inhérentes à la cession du bloc de contrôle:</u>

L'Assemblée Générale prend acte de la cession par les anciens actionnaires de l'ensemble de leur participation au capital social au profit des cessionnaires ci-après désignés :

- La Société ARTIMO
- La Société Immobilier et Développement
- La Société Dalmas

L'Assemblée Générale a pris acte de l'autorisation donnée aux cessionnaires pour l'acquisition d'un bloc de contrôle représentant 68,5 % du capital social de la Société GIF FILTER.

Cette acquisition qui a eu lieu conformément aux lois et règlements en vigueur, produira ses effets juridiques et conférera aux cessionnaires tous les droits attachés aux actions qu'ils ont acquises.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution : Questions diverses

En réponse à quelques interventions Monsieur Moncef Mzabi a signaler que l'aquisition de la société a été réalisée pas uniquement pour ce que la société a réussi à faire, mais surtout pour ce que la société fera dans l'avenir.

Il a rendu hommage aux anciens dirigeants à leur tête Monsieur Hmida Djerbi et a remercié tous les actionnaires pour leur confiance dans le Groupe Mzabi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution: Pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président Mr Heykel Djerbi

Les Scrutateurs:

Le Secrétaire

Me Mehrez Boussayene

- La Société ARTIMO
- La Société Immobilier et Développement

Signature des nouveaux administrateurs :

Moncef Mzabi

Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur et Président Directeur Général

Mzoughi Mzabi Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur

Mohamed Sadok Mzabi Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur